Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212901722-20251208-202549-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 14
Votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 Décembre à 18 heures trente, le Conseil Municipal de la commune de PLOMODIERN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël BLAIZE, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 21 novembre 2025

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :
Gilles FÉREC, Anne-Marie BOUCHER, Philippe PLOUZENNEC, Annick MARCHADOUR, Alain PLAUD, Patrick PHILIPPE, Anne-Marie LOUBOUTIN, Damien LE BRIS, Nathalie AUDIC, Myriam BACQUÉ, Michel LAROUR, Wilfried POULAIN, Michelle AUTRET.

Etaient absents et excusés :
Mme Nicole BOURHIS a donné pouvoir à M. Gilles FÉREC.
Mme Marine HILLION a donné pouvoir à Mme Anne-Marie LOUBOUTIN
Mme Sabrina HASCOËT a donné pouvoir à Mme Michelle AUTRET
Monsieur Gérard EUGÈNE.

Etait absente non excusée :
Julie-Mary BOEZENNEC

Secrétaire de séance : Patrick PHILIPPE

2025-49
Refacturation de frais d'installation de compteur électrique et de fourniture d'électricité ainsi que son acheminement à la Sarl Kief'ta kave (validé en commission finances du 27 novembre 2025)

La société KIEF'TA KAVE domicilié au 6 rue de la Presqu'ile à PLOMODIERN (N°SIRET 88907978600014) a fait la demande avant la saison estivale d'une installation d'un point de vente (cabane) de boissons, glaces, crêpes…sur le parking de Lestrevet.

Afin que la vente de certains produits puisse se faire dans les normes d'hygiène il était nécessaire que la roulotte ait accès à l'électricité.

La Mairie, propriétaire du terrain, a donc fait installer un compteur provisoire durant la saison. Avant cette installation un courrier signé par la SARL KIEF'TA KAVE est parvenu en Mairie acceptant de prendre à sa charge les frais d'installation du compteur électrique et la fourniture d'électricité ainsi que son acheminement.

Le montant total à refacturer étant de 553.80 €.

Après avoir pris connaissance du dossier, et délibéré, les membres du conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212901722-20251208-202549-DE

- autorisent cette refacturation à la SARL KIEF'TA KAVE
- autorisent M. le Maire à émettre un titre de recette d'un montant de 553.80 € dans ce sens.

Vote : 17 Pour : 17

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE LE SECRÉTAIRE

MAIRIE DE PLOMODIERN FINISTÈRE

Joël BLAIZE Patrick PHILIPPE